

COVID-19 ET SURDICÉCITÉ

Recommandations en faveur de politiques inclusives, de la part de la communauté sourdaveugle internationale.

Signataires : EDbU - European Deafblind Union, AFDB - African Federation of the DeafBlind, FLASC - Federación Latinoamericana de Sordociegos (FLASC) & WFDB - World Federation of the Deafblind (WFDB)

En ces temps troublés, qui voient le monde entier affecté par l'épidémie de coronavirus Covid-19 ainsi que par d'autres événements graves tels que le récent séisme à Zagreb, en Croatie, nous devons nous assurer que ceux que l'on oublie le plus, les plus négligés, vulnérables et exposés à un double isolement lors des crises, les personnes avec surdicécité, font l'objet d'une protection égale à celles dont bénéficient les autres citoyens, conformément à l'article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH).

On estime que 15 à 155 millions de personnes dans le monde, représentant 0,2 à 2 % de la population totale, font l'expérience d'une combinaison de déficiences auditive et visuelle : la surdicécité. Si l'on ajoute la double déficience sensorielle liée à l'âge, ce chiffre grimpe à 6 % de la population globale, ce qui signifie que jusqu'à 467 millions d'individus font l'expérience d'un certain degré de surdicécité au cours de leur vie¹. Ce groupe de personnes avec surdicécité ne doit pas être négligé ou oublié en cette période de crise.

Qui plus est, nous voudrions insister sur le fait que le nombre de personnes touchées par la surdicécité augmente en fonction de l'âge, ce qui fait que, dans nos sociétés, ce sont les personnes âgées qui sont les plus vulnérables au virus. Les personnes âgées avec surdicécité font face à un risque plus élevé que les autres : non seulement, elles appartiennent au groupe des personnes les plus vulnérables du fait de l'âge, mais elles sont également confrontées à d'importants défis pour accéder à l'information et la traiter, aussi bien que pour parvenir à accomplir des tâches quotidiennes telles que les achats essentiels de nourriture ou de médicaments – et ce ne sont que quelques exemples des diverses difficultés auxquelles elles sont confrontées. Il est essentiel de comprendre que la combinaison entre leur double déficience sensorielle et leur âge impacte sérieusement leur situation et la rend plus complexe, augmentant leur besoin de services adéquats pour réduire le risque de complications graves de santé liées au Covid-19.

L'engagement général n° 2 de l'article 9 « Accessibilité » de la Convention relative aux droits des personnes handicapées enjoint les Etats parties à garantir aux personnes avec surdicécité un accès à l'information, à la communication et aux autres services nécessaires à une vie indépendante et à une participation effective à la société.

C'est pourquoi l'European Deafblind Union (EDbU), conformément aux retours de ses membres, a fait une synthèse des recommandations essentielles pour que soit fourni aux personnes sourdaveugles le même standard de services et d'assistance au quotidien et au cours de graves crises telles que la pandémie actuelle.

L'European Deafblind Union (EDbU), l'African Federation of the DeafBlind (AFDB), la Federación Latinoamericana de Sordociegos (FLASC) et la World Federation of the Deafblind (WFDB) demandent instamment à l'ONU, l'OMS, aux institutions européennes, aux États parties et aux gouvernements à travers le monde de garantir :

1) L'importance de l'accès aux médias. Toutes les communications dans les médias doivent être exprimées dans un langage simple, et accessibles aux personnes avec surdicécité par le biais (mais pas seulement) du sous-titrage, de la langue des signes nationale, de la traduction orale intelligible, de documents en haut contraste et gros caractères. Cette accessibilité doit par ailleurs être mise en place au moment même où l'information est diffusée.

2) La diffusion de l'information officielle. Les consignes, orientations et directives officielles relatives au Covid-19, devraient être délivrées dans des formats accessibles aux personnes Sourdaveugles, incluant les gros caractères et le braille.

3) Accès aux services d'assistance. L'ensemble des services à destination du public visant à faire face à l'épidémie de Covid-19 tels que la Croix-Rouge, les accueils et permanences téléphoniques et autres services d'assistance et/ou de soutien psychologique doivent être accessibles à toutes les personnes avec surdicécité.

4) Accès aux médias numériques. Les médias numériques devraient inclure des formats accessibles aux personnes sourdaveugles et exprimées dans un langage simple. Les accès en ligne devraient fournis en format texte simple (sans illustrations ni publicités) avec des options de réglage si nécessaire. Il est également indispensable que ces contenus puissent être envoyés sur demande en format texte et/ou message email.

5) Accès aux équipements de protection individuelle (EPI). Un accès urgent et prioritaire des personnes sourdaveugles au matériel de protection tel que les masques et gants devrait être considéré, en raison de l'extrême difficulté pour elles d'y accéder du fait des limites à la mobilité occasionnées par le confinement ou de l'impossibilité de trouver de l'aide.

6) Protection des interprètes-guides travaillant auprès des personnes Sourdaveugles. La nature de notre handicap unique, la Surdicécité, induit une proximité physique et à un contact des mains avec les interprètes-guides pour Sourdaveugles, ce qui nous permet d'accéder aux informations de l'environnement et à la traduction des discours écrits/parlés. Par conséquent, les interprètes-guides qui travaillent dans le secteur de la santé et des urgences devraient avoir accès aux mêmes protections sanitaires et équipements de sécurité que les autres travailleurs de santé confrontés au Covid-19.

7) Sensibilisation. Une sensibilisation immédiate devrait être engagée pour informer sur la situation des personnes Sourdaveugles. Cette sensibilisation essentielle devrait être menée avec les organisations nationales, qui devraient également jouer un rôle dans les campagnes de prévention et de protection.

8) Accès aux services durant la quarantaine ou en cas de nécessité médicale. Durant la mise en quarantaine ou en cas de nécessité médicale, les personnes sourdaveugles doivent avoir accès aux services d'interprètes spécialisés (incluant les interprètes-guides), aux services de soutien, à l'assistance personnelle aussi bien qu'à l'accessibilité physique. Les personnes avec surdicécité ne peuvent se voir reléguées au second plan du fait de leur handicap.

9) Accès à l'emploi et à l'éducation. Le télé-travail et l'enseignement à distance doivent être accessibles pour tous les employés ou étudiants avec surdicécité à égalité avec leurs concitoyens.

10) Restrictions durant la crise du Covid-19. Les mesures publiques restrictives, telles que la limitation des rassemblements de plus de deux personnes en certains lieux, doivent prendre en compte les personnes avec surdicécité de manière équitable. En effet, la plupart des personnes sourdaveugles, si ce n'est toutes, ont besoin d'un interprète spécialisé pour les aider à obtenir toutes les instructions et

informations nécessaires, lorsqu'elles ne bénéficient pas de soutien familial ou quand les méthodes alternatives de communication ne fonctionnent pas. Par conséquent, il est vital que notre handicap unique soit traité avec considération durant ces restrictions.

11) Aux organisations représentant les personnes avec surdité, nous conseillons une réduction de tous les services directs et la mise en place du télé-travail si possible, tout en garantissant et assurant la continuité :

- des services d'interprétation spécialisés (interprètes-guides) pour les personnes avec surdité, de manière à ce que ces services soient en mesure d'intervenir en urgence et d'aider les personnes avec surdité âgées et isolées ;

- des actions vitales garantissant que les personnes sourdaveugles les plus isolées reçoivent l'information la plus urgente, dans leur mode de communication privilégié, tout en garantissant également qu'elles disposent d'un accès prioritaire aux biens alimentaires et médicaux ;

- de la reconnaissance des personnes sourdaveugles : recommander l'utilisation d'une canne rouge et blanche de manière à être plus visibles et/ou la détention à minima un document officiel indiquant leur surdité auprès des autorités et des services d'urgence.

L'European Deafblind Union (EDbU), l'African Federation of the DeafBlind (AFDB), la Federación Latinoamericana de Sordociegos (FLASC) et la World Federation of the Deafblind (WFDB) se tiennent à la disposition des autorités et des autres organisations pour leur fournir orientation et information concernant la fourniture de services aussi bien que d'informations accessibles pour les personnes avec surdité, sur un pied d'égalité avec les autres citoyens.

Merci de partager avec nous toute information ou bonne pratique émanant de votre pays, si vous la considérez pertinente pour la fourniture de services et d'assistance de qualité à destination des personnes avec surdité, actuellement gravement impactées par l'épidémie de Coronavirus.

Geir Jensen, Présidence du WFDB wfdb@wfdb.eu

Sanja Tarczay, Présidence de l'EDBU edbu@edbu.org

Ezekiel Kumwenda, Présidence de l'AFDB afdb.secretariat@gmail.com

Miriam Torres, Présidence de la FLASC presidencia@flasc.org

Traduction vers le français : RNSA

Nous contacter par MP ou mail (association.rnsa@gmail.com) pour plus d'informations.

The EDbU - The European Deafblind Union Conseil national consultatif des personnes handicapées Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées FNSF Fédération Nationale des Sourds de France AFILS Unité SAS - CHU de Poitiers UASS LSF Occitanie Ouest Santé Sourds Hôpital Pitié-Salpêtrière